

Image not found or type unknown



Frais de rachat de nu propriété

Par **Kou**, le **21/01/2016** à **08:19**

Bonjour,

Je possède un bien immobilier en nue propriété avec mon frère et ma mère en a l'usufruit (30%) .Je souhaite racheter la part de mon frère et l'usufruit.

Sur quels montants s'appliquent les frais de notaire sachant que je suis déjà propriétaire de 50% ? existe-t-il des abattements ?

Merci pour vos réponse,